

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE RAPPORT DE CONTRÔLE

Les résultats dosimétriques sont classés sur la partie "rapport de contrôle travailleurs" par ordre alphabétique et par porteur, visiteur et témoin. Les résultats des dosimètres d'ambiance figurent sur la partie "rapport de contrôle ambiance". Ces résultats sont couverts par l'accréditation COFRAC Essais, n°1-1545, portée disponible sur www.cofrac.fr (selon le référentiel NF EN ISO/CEI 17025:2017), à l'exception des valeurs en gras orange ou en italique (cf. tableau ci dessous).

Les procédures de mesure interne utilisées pour la lecture des dosimètres sont pour :

l'IPLUS la CAR-TEC-001, le Neutrak la CAR-TEC-002, la Monobague la CAR-TEC-003, la JUPITER la CAR-TEC-005 et le Vision la CAR-TEC-004

Légende

Identification porteur	
• N° porteur LANDAUER	Numéro attribué par LANDAUER à un porteur
• Identifiant porteur client	Champ libre (chiffres ou lettres) pouvant être attribué par la PCR à un porteur, communiqué si renseigné - Données fournies par le client
Type de prestation	<ul style="list-style-type: none"> Type de dosimètre (ex : IPLUS) + périodicité (ex : 1 MOIS pour mensuelle) + type d'accroche (ex : CROCO pour pince crocodile) + zone de port (ex : POITRINE) Référence du dosimètre : DAFAMPPAAA100, par exemple
Type de rayonnement	Type de rayonnements ionisants auxquels un porteur a été exposé Lorsque plusieurs rayonnements (X, bêta, gamma, neutrons) ont été détectés, la première ligne propose la globalité des doses par dosimètre, et les lignes suivantes détaillent les doses par type de rayonnements (cf tableau signification des codes et des couleurs utilisés - Partie Type de rayons).
Equivalent de dose individuel ou ambiant	Grandeur opérationnelle pour la surveillance individuelle externe exprimée en millisievert (1 millisievert = 1 mSv = 0,001 Sv) Les résultats s'entendent nets, c'est à dire avec soustraction de l'exposition naturelle et de transit sauf cas particulier.
• Période de suivi	Période pendant laquelle le dosimètre a été porté
• Cumul des 12 derniers mois	Cumul sur les 12 derniers mois. Sous réserve des dosimètres reçus et analysés <ul style="list-style-type: none"> Cumuls établis uniquement pour les personnes à partir de leur numéro de porteur pour tout abonnement confondu Pas de cumuls pour les dosimètres d'ambiance et les témoins
• Autorisé par	Identifiant du collaborateur LANDAUER ayant validé les résultats
• Hp(10)	Equivalent de dose individuel à 10 mm de profondeur, utilisé pour estimer la dose efficace
• Hp(0,07)	Equivalent de dose individuel à 0,07 mm de profondeur, utilisé pour estimer la dose équivalente à la peau
• Hp(3)	- <i>Colonne optionnelle selon la commande ou non de dosimètre Vision pour la subdivision</i> - Equivalent de dose individuel à 3 mm de profondeur, utilisé pour estimer la dose cristallin
• H*(10)	Equivalent de dose ambiant H*(10), utilisé pour estimer la dose d'ambiance

Codes et couleurs utilisés

Equivalent de dose individuel ou ambiant	M	Equivalent de dose pour la période de port inférieur au seuil minimum de report des dosimètres <ul style="list-style-type: none"> Inlight / IPLUS : 0,05 mSv pour les rayons X, gamma et bêta Monobague / JUPITER : 0,10 mSv pour les rayons X, gamma et bêta Vision : 0,10 mSv pour les rayons X et gamma Neutrak : 0,10 mSv pour les neutrons
	Rouge gras	Equivalent de dose individuel sur 12 mois glissants supérieur ou égal aux seuils décrits dans le tableau récapitulatif des valeurs limites d'exposition ci-dessous
	Noir gras	Equivalent de dose individuel sur 12 mois glissants supérieur ou égal à : 6mSv pour le corps entier Hp(10), 15 mSv pour le cristallin Hp(3) et 150 mSv pour les extrémités et tout cm ² de peau Hp(0,07)
Informations	Vert	Données mises à jour depuis la version précédente du rapport de contrôle considéré
	Bleu	Dose modifiée depuis la version précédente du rapport de contrôle considéré
	Orange gras	Dose modifiée depuis la version précédente du rapport de contrôle considéré et validée par la médecine du travail et SISERI provenant d'un processus de mesure ou d'évaluation de la dose non accrédité. LANDAUER ne saurait être tenu responsable de cette valeur
	Italique	Doses provenant d'un processus de mesure hors accréditation COFRAC NF EN ISO/CEI 17025:2017
Type de rayonnement	P	Somme des doses enregistrées pour les rayons X, bêta, gamma
	NF	Somme des doses enregistrées pour les neutrons intermédiaires et rapides
	NT	Somme des doses enregistrées pour les neutrons thermiques (ou neutrons lents)
	N	Somme des doses enregistrées pour les neutrons intermédiaires, rapides (NF) et thermiques (NT) N= NF+NT
	PN	Somme des doses enregistrées pour les rayons X, bêta, gamma (P) et neutrons (NF ou NT) PN= P+NF ou PN=P+NF+NT
Code anomalie	Blanc fond noir	Numéro de RNIPP invalide. Les données transmises à SISERI ne pourront pas être associées au porteur. Merci de mettre à jour le porteur via votre espace LANDAUER direct ou par email à notre Service Client en précisant votre numéro client (FO....)
	NR	Non Rendu : Dosimètre non retourné à notre laboratoire
	(DE)	Détecteur du dosimètre reçu détérioré, mais analysable
	DE	Détecteur du dosimètre reçu détérioré, et non analysable
	DP	Détecteur détérioré pendant le processus d'analyse, et non analysable
	EI	Exposition du dosimètre inhomogène; dosimètre non analysable

Valeurs limites d'exposition sur 12 mois consécutifs

	Corps entier Hp(10)	Extrémités Hp(0,07) (mains, poignets, ...)	Tout cm ² de peau Hp(0,07)	Cristallin Hp(3)
Travailleurs classés	20 mSv	500 mSv	500 mSv	20 mSv

